

EAU PURGATIVE RICA

GUERIT LA CONSTIPATION HABITUELLE

Le changement de température occasionne souvent DES RHUMES suivis de MAUX DE
TETE. L'Eau Purgative Riga est tout indiquée comme traitement. La liberté des intes-
tins assure la santé!

EN VENTE PARTOUT

La Société des Eaux Purgatives Riga. MONTREAL

LA RUSSIE NOUVELLE | LES MEILLEURES NOUVELLES

Sur le front oriental aussi bien que sur le front occidental les nouvelles des opérations sont des plus heureuses. — Les Italiens sont très actifs.

Paris, 1. — Le mouvement profond qui transforme graduellement la Russie, qui brise ses traditions surannées, et qui crée, dans ce vaste monde nouveau, n'est pas, comme on aurait pu le redouter, un mouvement désordonné, sans cohésion, sans unité et sans méthode. C'est au contraire un effort coordonné, animé par un esprit puissant de mesure et de volonté, avec un programme précis, et qui marche vers un but bien déterminé.

Si l'on en doutait, il suffirait, pour en convaincre, de constater toute l'ampleur et toute la netteté de l'œuvre de réforme que les partis parlementaires de la Douma, désormais unis, ont entreprise et paraissent résolus à mener à bien. Soutenue par l'opinion publique, par les zemstvos, par le tsar lui-même, la Douma est, dans la Russie, dans les circonstances actuelles, le seul organe important et décisif que le fut en France, en 1789, celui des Etats-Généraux. Au reste, son programme, qui ne tend à rien moins qu'à la ré-

— Dans l'est, les Russes paraissent faire un leur meilleur effort pour tenir leur position ; car, sauf devant Bvin'sk et en Volhynie, les Allemands ne prétendent avoir fait aucun progrès, tandis qu'entre ces deux points et en Galicie, d'après le communiqué officiel de Berlin, toute l'attaque est livrée par les Russes. En réalité, les troupes russes par leurs contre-attaques, faisant suite aux assauts du feld-marschal Vonenburg sur Minsk par le côté nord, ont réussi fort bien à renforcer leur ligne du nord au sud.

— L'Italie manifeste des indices d'une nouvelle activité ; et elle a commencé une offensive le long de la rivière Isonzo, particulièrement contre l'importante position autrichienne de Tolmino.

— On n'a pas entendu parler de l'offensive austro-allemande contre la Serbie, ni des opérations sur la péninsule de Gallipoli.

Le délai nuirait à la Bulgarie

Laquelle l'Allemagne ne peut plus
arriver aucune illusion.
Enfin, la Douma demande que la
situation maladroite qui a prévalu
si longtemps dans les rapports de

bureaucratie avec les nationalités
ogènes de l'empire soit irrévocable-
ment condamnée. Il est nécessaire,
effet, et surtout dans les circon-
stances difficiles que traverse la Rus-
se, que les Polonais, les Finlandais,
les Ukrainiens, les Arméniens, les

Ukrainiens, les Arméniens se sentent aussi libres et aussi heureux dans les frontières russes qu'ils peuvent le haïr. C'est à ce prix-là qu'ils porteront à la lutte formidable que

la Russie une collaboration stante et dévouée, c'est à ce prix, demain, dans l'immense Russie victorieuse et renouée, une paix

SCANDALE

DU MANITOBA

On a su de source autorisée toutefois, que le temps laissé aux pourparlers est fort court, et que le gou-

Le professeur Bryden-Jack, qui dernièrement réalise qu'un autre défilé mettra vraisemblablement en péril les intérêts de la Bulgarie.

à l'honneur

Un Montréalais, qu'on croyait tué, a été retrouvé et il a re-

Ottawa, 1. — Le ministère de la Milice a publié ce soir une liste des per-

uen et de destruction de docu-
 tes publiées portées contre Sir Rod-
 Rodin et l'hon. Dr Montague
 et entendues dans la même cour.
 R. Coldwell n'est pas nommé
 Blessé :
 Emile De La Giroday, Le Mawstie
 les noms suivants :
 SEPTIEME BATAILLON

NAVIRE

AMERICAIN COULE QUATORZIEME BATAILLON
(Déjà rapporté comme disparu,
ayant depuis rejoint son bataillon) :
Adalbert Gendreau, 761 rue Cas-
sandre, Montréal.

Attaque contre un prince

Nish. Serbie, 1, via Athènes, via Paris, 2 — Kraguevatz, où le prince héritier Alexandre et l'état-major de l'armée serbe ont leur

de l'armée serbe ont leurs quartiers-généraux, a été bombardée, aujourd'hui, par des avions austro-allemands. Le prince héritier n'a pas été blessé.

AMUSEMENTS

Arena

DEUXIEME SEMAINE DE L'OEUVRE

The Birth of a Nation
Trois fois plus considérable que le plus grand cirque.
18.000 personnages 3.000 chevaux
Deux représentations par jour, excepté
mardi soir.

ORPHEUM
2.10 P.M. 8.10 P.M.
SEMAINE PROCHAINE

SOPHIE TUCKER

Concerts du dimanche.

GAYETY
STONE et PILLARD
AVEC
"The Social Maids"
SPLENDIDE REPRESENTATION
Ne manquez pas cette nouvelle sensation.
Voyez Stone et Pillard dans "Jelly Roll".

Z

Sous le patronage de
LL. AA. RR. le Duc
et la Duchesse de

ARENA Au profit de la Croix-Rouge

MERcredi
13 OCT.

Sièges réservés.
\$1.50, \$2.00, \$2.50,
\$3.00, \$4.00, \$5.00.

LA VENTE commen-
cera LUNDI PRO-
CHAIN, chez C. W.
Lindsay, 512 rue Ste-
Catherine O.

148-25-oct.-29 A

Salle Windsor, Lundi, 18 octobre.

CASALS

et Lindsay.
\$1. à \$2.50. Dir.: C. O. LAMONTAGNE
154-2-5-7-9

Parc Sohmer

Ouvert tous les dimanches.
A 3 ET 8 P.M.

Attractions et la Bande du Parc

ADMISSION 10 cts. 136-g-n-A

L'Allumette

Est le produit perfectionné de plus de 60 ans d'ex-

"Silent Parlor"

EDDY

frottée sur toute surface
dépolie est garantie don-
ner un feu clair et soute-
nu du premier coup. . .

THE E. B. EDDY CO.,
Limited,
Hull, Canada.

Les salles du Monument National ne pouvant contenir qu'un nombre limité d'élèves, ceux qui désirent suivre les cours sont triés de ce nombre par le

nal, 296 Boulevard St-Laurent, A 7.30
heures p.m.

LA MORT DU
R. P. BRANDI

Rome, 1. — Le V.P. Salvatore-Marina

de mourir à Naples, à l'âge de 63 ans. Le R.P. Brandi a vécu plusieurs années aux Etats-Unis, où il fut professeur de philosophie puis de théologie au collège des Jésuites, à Woodstock.

En 1895, il était nommé directeur de la même revue.

Il y mit toujours, dit l'*"Osservatore Romano"*, toute son infatigable énergie, gardant, surtout dans les moments difficiles de son administration, une extraordinaire fermeté de principes, fermeté qu'il faut attribuer autant à sa profonde expérience qu'à sa science théologique.

En janvier 1913, sa santé le trahit et la paralysie le conduisit lentement au tombeau. Il est mort muni des derniers sacrements et de la bénédiction apostolique, plein de mérites et d'espérance chrétienne.

LE CANADA est imprimé et publié par
LA CIE DE PUBLICATION DU CA-
NADA Limitée, dont M. J. B. La-
pointe est le Gérant-général, au bu-
reau, Numéro 78 Rue St-Jacques,
Montréal.

Le Conseil des Arts fait le choix des professeurs

TOUT EST MAINTENANT PRET POUR L'OUVERTURE DES COURS LE 12 OCTOBRE AU MONUMENT NATIONAL.

Le comité de Montréal a fait, à sa dernière séance, la nomination des professeurs qui seront chargés de l'enseignement des divers cours qui seront ouverts au public, le mardi, 12 octobre, au Monument National et aux autres endroits ci-dessous mentionnés.

Inutile de dire que ces professeurs sont des personnes compétentes dans les diverses matières enseignées, car ils sont connus du public et les leçons données ont su apprécier les leçons précédentes qui leur ont été données. On verra par la liste suivante que cette institution a su placer les cours sous la direction de professeurs expérimentés :

147 RUE CHARRON — MM. W. A. Booth, H. J. Dix.
USINES "ANGUS"
M. Henri Vézina, directeur.
PARTIE SUPERIEURE DU MARCHE SAINT-LAURENT
Plomberie. — MM. Joseph Duhamel, Geo. Brisson, A. Paquin.
AU MONUMENT NATIONAL
Solfège. — Professeur J. J. Goulet.
Dessin et peinture. — Charles Gill.
Modelage. — A. Laliberté, E. Soucy.
Dessin à main levée. — E. Byonnet.
Joseph St-Charles, J. C. Franchère.
Lithographie. — J. A. Harris.
Peinture d'enseignes et lettrage. — T. Lapointe, Z. Houlié.

Mme Melba à l'Arena le 13 octobre prochain

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LEURS ALTESSES ROYALES LE DUC ET LA DUCHESSE DE CONNAUGHT.

Le grand concert que la célèbre cantatrice, Madame Melba, a bien voulu offrir au bénéfice de la Croix-Rouge, aura lieu mercredi, le 13 octobre prochain, dans l'ancienne Salle de l'Arena, sous le haut patronage de leurs AltesSES Royales le duc et la duchesse de Connaught, qui assisteront ainsi que la princesse Patricia à cette magnifique fête artistique à laquelle le tout-Montreal se fera une joie et un devoir de se rendre.

Le lieutenant-gouverneur et Madame Leblanc occuperont aussi une loge. Les directeurs de l'Arena ont bien voulu, afin de grouper la recette de la "Croix-Rouge", renoncer à leur loge. Elle sera donc mise en vente comme les autres, au prix de cent dollars. Déjà 28 loges ont été retenues. Il n'en reste plus qu'à placer, et l'impression, M. C. O. Lamontagne, ne doute pas du succès absolu de la vente.

Assemblée annuelle de la Croix-Rouge SECTION CANADIENNE-FRANCAISE.

L'assemblée annuelle de la section canadienne-française de la "Croix-Rouge" aura lieu jeudi prochain, le 7 octobre, dans la salle des conférences de la bibliothèque St-Sulpice, et marquera l'anniversaire du premier envoi d'ouvrage à la section canadienne-française de la Croix-Rouge. Le rapport de l'année sera donné, et nous croyons qu'il sera une raison de noble fierté pour les Canadiennes-françaises qui ont travaillé au succès de cette belle et noble cause de la "Croix-Rouge".

Cette assemblée sera honorée de la présence de M. Pierre Chénier, des maîtres Barré et Ranger, de M. Pierre Chevaiss, de l'année française, tout retour du front, après s'être vaillamment distingué. Les paroles qu'il adressera à l'auditoire féminin de la "Croix-Rouge" seront certes le plus magnifique encouragement à une œuvre de persévérance et de dévouement tant que dure la guerre, cause de tant de souffrances, et de tant d'exploits et de sacrifices.

LA BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

M. David soumet un rapport aux commissaires sur l'organisation du palais des livres. — La correspondance du maire. — Divers.

M. L.-O. David, greffier de la ville de Montréal, vient d'adresser au bureau des Commissaires le rapport sur l'organisation de la bibliothèque qu'on lui a demandé.

Le greffier se contente de donner, pour le moment, quelques indications préliminaires. Il s'agit, d'abord, dit-il, de nommer un bibliothécaire dont le nom s'impose par les qualités intellectuelles et morales. Pour assister le conservateur, M. David considère la formation d'un bureau d'administration composé de cinq membres et un président, qui recevront de légères rétributions, pour chacune des séances auxquelles ils assisteront; leur fonction sera d'assister le secrétaire dans son travail.

Pour le budget de 1916, M. David prévoit une dépense de \$10,000, suffisante, croit-il, à payer les frais de déplacement du conservateur, ses émoluments et ceux de son personnel.

Pour le budget de 1917, M. David prévoit une dépense d'au moins \$75,000 pour l'achat de volumes, sans compter les frais d'entretien. Les livres pourraient être achetés dès 1916.

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

14 rue Church.
COURS DE CUISINE PRATIQUE.
Vendredi, 7.30 à 9.30 p.m. Au cours pratique les élèves font elles-mêmes la cuisine.

ECOULEMENTS URINAIRES
SANTAL MIDY
24 HEURES
Chaque capsule nettoie le système urinaire des microbes et des infections.
CHES TOUTS LES PHARMACIENS

MM. Ainey et Ménard vident leur querelle

(Suite de la dernière page)
du quartier Bordeaux. M. Ainey a dit que la majorité du Conseil était maladroite. Serait-ce qu'il lui en avait parce qu'elle a plus fait pour l'ouvrier qu'il n'a jamais fait, lui, depuis les six ans qu'il est à l'hôtel de ville? Serait-ce parce que la majorité du Conseil est parvenue à obtenir aux ouvriers ce que lui, M. Ainey, ne leur avait pas obtenu; une augmentation de salaires.

Puis M. Ménard dresse le bilan des actes administratifs de son adversaire depuis les six ans qu'il est à l'hôtel de ville. Il dénonce les votes donnés par M. Ainey dans l'expropriation du boulevard St-Joseph, dans celle de la rue Sherbrooke Est, dans les relations de la cité avec les compagnies de chemins de fer, dans le projet relatif à la ferme d'épuration du quartier Ahuntsic, dans le projet de contrat avec la Compagnie des Abattoirs, dans le projet d'achat de la Montreal, Water and Power. Il dénonce les relations qu'aurait M. Ainey avec la Cig des Autobus, il dénonce l'attitude de M. Ainey dans la question des contrats de pavages.

"M. Ainey, s'écrie M. Ménard, a fait partie de l'administration qui a endetté la ville de 46 millions. Chaque vote qu'il a donné était à l'avantage des grandes compagnies et des gros intérêts, plutôt que des ouvriers. La danse des millions était pour lui si magique qu'il l'a laissée danser jusque dans la somme rondelette de 46 millions. L'impasse actuelle est due à la négligence, à l'inertie, à la sottise du commissaire Ainey. Oh sont donc vos œuvres, M. Ainey? Qu'avez-vous fait de bien? Ce que vous avez fait de mal, vous l'avez bien fait; ce que vous avez fait de bien, vous l'avez mal fait. Votre administration a été désastreuse pour les ouvriers."

M. Ménard répète ensuite l'accusation qu'il a portée contre M. Ainey quelques jours auparavant, à savoir que celui-ci serait depuis six ans attelé au char de Rodolphe Brunet, le fournisseur d'asphalte, qu'il n'aurait jamais osé donner un vote contre lui ou à l'Eden-Parade. Mais ce n'est pas tout. M. Ménard accuse M. Ainey de n'être pas un patriote, de préférer le compagnonnage des instituteurs de notre race à celui des braves ouvriers canadiens-français.

"Vous êtes, s'écrie-t-il, à genoux devant les hommes qui insultent la France, vous vous tenez là à genoux, devant nos insulteurs. En outre de l'accusation d'avoir trahi toujours la classe ouvrière, vous êtes en train d'être accusé de lâcheté, en train d'insulter notre race."

Puis M. Ménard défie M. Ainey de venir le rencontrer en assemblée publique dans le nord de la ville. Et il termine sa harangue par une charge finale, accompagnée de citations de l'Evangile. Il compare M. Ainey au Pharisaïs.

M. Ménard est visiblement fatigué lorsqu'il reprend son siège. M. Ainey se lève lentement. Il s'attendait, dit-il, à une réplique plus forte de la part de M. Ménard et il est déçu. Il s'attendait à plus de logique, à une meilleure disposition des arguments de la part d'un homme comme M. Ménard, un avocat, qui a fait un cours classique, qui a longtemps étudié et qui devrait savoir.

M. Ainey narre ensuite comment la querelle a pris naissance. S'il s'est défendu, c'est parce qu'il était provoqué. Puis M. Ainey entreprend de prouver qu'il a depuis six ans donné les intérêts des contribuables en général et, particulièrement de la classe ouvrière. Pourquoi attaquer, dit-il, ses actes administratifs dans l'ancien bureau des Commissaires. Il a été le seul à solliciter la réélection et le peuple l'a réélu par une forte majorité. Le verdict du peuple doit être plus fort que celui de M. Ménard.

M. Ménard, continue-t-il, l'accuse d'avoir été le champion du Canadien Pacifique et du Grand-Tronc. Or, il le défie de citer un seul de ses actes où il se serait montré favorable à ces compagnies de chemins de fer. M. Ménard prétend que l'ancienne administration a endetté la ville de 46 millions. S'il veut être juste, il devra déduire de ce montant la somme de \$36,000,000 en travaux publics. M. Ménard l'accuse d'avoir toujours favorisé, dans l'ancien bureau, à propos des contrats d'asphalte, le plus bas soumissionnaire. Or, l'ancien bureau, et cela M. Ainey le déclare positivement, a toujours déclaré les contrats d'asphalte aux plus bas soumissionnaires. M. Ménard l'accuse d'avoir été attelé au char de M. Rodolphe Brunet. Cela est faux, et l'on n'a pour s'en convaincre qu'à lire les articles publiés contre lui, dans le temps, par les journaux amis de M. Rodolphe Brunet. Le fait est qu'on l'a accusé souvent d'être l'ennemi de l'Elder-Ebano.

Continuant, M. Ainey s'étonne que M. Ménard l'accuse de manquer de patriotisme. Où a-t-on jamais attaqué la race française sans qu'il ne proteste? "Apparemment, ajoute M. Ainey, quand on attaquerait M. Ménard, on se trouverait à attaquer toute la race. Mais on n'a jamais attaqué M. Ménard devant moi, et c'est pourquoi je n'ai pas eu à défendre la race."

M. Ainey ajoute qu'il ne portera pas d'accusations contre M. Ménard. Il était provoqué et il s'est défendu. Il est vrai qu'il aurait pu parler de cent transactions dans lesquelles M. Ménard a joué un rôle, mais à quoi bon!

DODDS' KIDNEY PILLS
CURES RHEUMATISM, BRUIX, DIABETES, BACKACHE
NUMBER 23 THE PROCESSION

M. ALBERT BRISEBOIS, MONTREAL

Des son enfance, était enclin au mal de reins, il ne pouvait jouer. Plus tard, le mal étant devenu plus grave, il ne pouvait marcher droit.

Après avoir porté des ceintures de toutes sortes, avoir essayé bien des moyens de se guérir, il y réussit enfin avec les PILULES MORO.

Les rognons filtrent et purifient le sang.

Lorsque les rognons sont faibles et fonctionnent mal, la constitution est vite affectée et chaque organe manque à son devoir.

Le mal de rognons irrite les nerfs, cause des étourdissements, rend les hommes inquiets, irritables et sans sommeil; il donne une envie fréquente d'uriner non seulement le jour, mais aussi la nuit; il produit des cercles noirs autour des yeux, cause du rhumatisme, de la gravelle, le catarrhe de la vessie; il est toujours accompagné d'une douleur ou d'un mal sourd dans le dos, dans les jointures et dans les muscles, de maux de tête violents, d'une mauvaise digestion, de la toux, de la constipation, de la somnolence, certains symptômes se développent quelquefois au point de faire croire à une maladie de cœur; les malades faiblissent et dépérissent rapidement.

La guérison de tous ces maux et le traitement le plus sûr des maladies de rognons se trouvent dans l'emploi des Pilules Moro qui fortifient et activent tout l'être et aident puissamment les rognons.

Si vous avez des doutes sur la bonne condition de vos rognons, prenez de votre urine, mettez-la dans une bouteille ou dans un verre, et laissez-la reposer pendant vingt-quatre heures. Si, après ce temps, vous remarquez un dépôt épais et blanchâtre ou couleur de brique, c'est que vos rognons ont besoin d'une attention immédiate.

Tragique incendie

UN FEU, ALLUME DANS LA CHAMBRE MORTUAIRE, DETRUIT L'HOTEL DE M. ATHANASE GRAVEL, DECEDE JEUDI A SAINT-JEROME.

St-Jérôme, 1.—Toute la ville a été mise en émoi ce matin par un incendie qui a éclaté à l'hôtel Gravel, situé rue St-Julien, près de la gare du C. P. R.

Les circonstances dans lesquelles cet incendie s'est déclaré sont des plus sensationnelles et donnent à cet événement une teinte profondément triste et pénible.

Le feu a été allumé dans la chambre mortuaire où étaient exposés les restes mortels de M. Athanase Gravel, le propriétaire de l'hôtel incendié, décédé hier matin, à l'âge de 45 ans, laissant pour la veuve et un fils.

Les parents du défunt avaient fait parer de tentures de deuil la chambre où il reposait et de nombreux cierges brûlaient autour de la couche funéraire. Une étincelle provenant d'un des cierges mit le feu aux draperies et le travail des flammes fut si rapide qu'il n'y eut pas le temps de fuir.

Ces choses-là sont examinées par le peuple et c'est le peuple qui se prononcera.

"Encore une fois, conclut M. Ainey, le discours de M. Ménard m'a surpris. C'est un discours assez terne et, vous voyez, je suis un peu déçu. Je n'ai pas pu en tirer grand profit, car je pensais devoir être obligé de le prendre plus haut. Non, ce n'est pas un discours de mots. Mais il est une chose que je n'ai pas aimée dans ce discours, et c'est quand M. Ménard m'a accusé de manquer de patriotisme. Je ne veux pas poser au patriote, ni au champion de la race, mais je suis fier de mes origines et je ne suis pas assez patriote pour aller chercher dans les tombeaux des défunts des arguments pour me servir à prouver que je suis un bon Canadien."

M. Ménard — M. Ainey se sent tellement accusé, tellement accablé qu'il n'a pas autre chose à dire qu'à exprimer sa surprise. Il n'a pas répondu aux accusations que j'ai formulées contre lui. C'est ainsi que les hommes accusés s'affaissent sous le poids de l'opinion publique.

M. Ainey — N'empêche, M. Ménard, que vous avez été accusé d'avoir placé un discours et que vous n'avez jamais eu l'audace de répondre.

M. Ménard — On sait, M. Ainey, que vous faites vos déclarations de journaux défendus par l'Eglise. Vous, vous n'êtes pas seulement capable de parler.

M. Ainey — En tout cas, les discours que je prononce, je les fais, je les compose moi-même.

Collision rue Ste-Catherine

Un appareil à incendie frappe un tramway, hier soir.

Un appareil à incendie de la station No 25 est venu en collision avec un tramway sur la rue Ste-Catherine, près l'Université, il y a eu une personne de blessé, mais l'appareil a été sérieusement endommagé.

On dit que l'accident est dû au dérangement du train arrière de l'appareil, causé par l'état glissant de la rue.



M. ALBERT BRISEBOIS

Alors, prenez sans crainte les Pilules Moro qui sont le remède le plus approprié à votre cas.

Pour vous convaincre, lisez ce qui suit:

"Des mon jeune âge, sur les bancs de l'école, j'étais enclin au mal de reins; je ne pouvais jouer; en grandissant, le mal devenait plus grave, me rendant incapable de travailler. Pendant plusieurs années j'ai porté une ceinture électrique qui me soulageait un peu, mais, dès que je l'enlevais j'avais peine à me tenir debout droit et je souffrais beaucoup. Enfin, j'avais les

Comment on apprécie le fonds de Secours

(Suite de la dernière page)

de paix, ces anges de consolation, ces porte-bonheur.

Nous ne serons jamais de ces gens-là. Bien au contraire; pendant près d'un an heureux bénéficiaire du Fonds Patriotique je me fais un devoir, à la veille de rentrer en France, de proclamer hautement ma reconnaissance. Donc, à tous les donateurs, à tous ces messieurs, à toutes ces dames, en particulier à M. Pettitclerc et Mme Terroux, le plus sincère et le plus cordial merci.

Faisons des vœux, chère amie, pour que les ressources augmentent proportionnellement aux besoins qui vont sans cesse grandissant et crois-moi toujours,

Bien toute à toi,

Madame D. PANIER,
253 rue Panet,
Montréal-Est.

L'emprunt de quatre millions est voté

(Suite de la dernière page)

d'obligations temporaires de la valeur nominale de \$4,000,000 en montants qui ne seront pas au-dessous de \$1,000 ou ses multiples ou son équivalent dans la monnaie du pays où l'emprunt sera payable.

Section 2.—Cet emprunt pourra être effectué, en tout ou en partie, de temps à autre par l'émission d'obligations temporaires signées par le Maire et le Trésorier de la Cité et consignées par le Contrôleur de la Cité, portant intérêt au taux de 5% par an, à échoir à la date qui sera fixée par le Bureau des Commissaires et payable soit à Montréal, soit à Londres, Angleterre, ou soit à New-York, Etats-Unis, ou à tel autre lieu où en droit que la Cité pourra désigner.

Section 3.—Le produit de cet emprunt doit servir exclusivement à payer les dépenses autorisées par les budgets de l'exercice courant (1915).

Section 4.—Les obligations temporaires émises en vertu du présent règlement seront rachetées et acquittées à même les taxes annuelles ordinaires dues et exigibles pour ledit exercice (1915), à mesure que lesdites taxes seront perçues, et peuvent être renouvelées de temps à autre jusqu'à ce qu'un montant suffisant desdites taxes pour les éteindre ait été perçu.

Section 5.—La Cité pourra disposer de ladite émission d'obligations temporaires au meilleur prix qu'il lui sera possible d'obtenir.

rognons malades. Il y a cinq ans, j'ai commencé prendre les Pilules Moro qui me firent tant de bien que plusieurs semaines plus tard je pouvais me passer de ma ceinture électrique. J'ai employé les Pilules Moro quatre ans, par intervalles, et j'ai trouvé dans ce bon remède une guérison complète. Aujourd'hui encore, quoique je travaille assidûment, je me porte très bien et je suis heureux de déclarer que je le dois à la grande efficacité des Pilules Moro". — M. Albert Brisebois, 818 rue Berri, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Hommes qui souffrez, venez voir les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272 rue Saint-Denis. Ils sont à votre disposition tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et le samedi jusqu'à 8 heures.

Les hommes qui ne peuvent venir les voir sont invités à leur écrire.

Les hommes malades et dont l'état l'exige, reçoivent de nos médecins, au moyen d'instruments plus perfectionnés, des traitements à l'électricité destinés à leur faire le plus grand bien.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1236, C. W. LINDSAY, L'EE, demandeur vs C. MARCOTTE et al, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. EMILE LAPIERRE, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1237, L. CHAPLAIN, L'EE, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1238, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1239, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1240, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1241, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1242, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1243, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1244, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1245, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR DE CIRCUIT, No. 1246, ROBERT T. STENWELL, demandeur vs J. J. HAMEL, défendeur. Le 15ème jour d'octobre 1915 à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 307 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en piano, meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

CHEMINS DE FER ET NAVIGATION

CANADIAN NORTHERN

SERVICE DE NUIT QUOTIDIEN POUR

Québec

et

Valcartier

Ce service sera continué jusqu'à nouvel ordre, Wagons-lits ordinaires.

Bon service de jour.

Pour détails, billets, etc., s'adresser à l'agent des passagers de la ville, 250 rue St-Jacques, téléphone Main 6570, ou à l'agent des billets de la gare de la rue Ste-Catherine Est, téléphone de Lasalle 151.

147-245-29-1-2 Oct.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA ROUTE A VOIE DOUBLE
TORONTO-DÉTROIT-HICAM
INTERNATIONAL LIMITED
Le train par excellence au Canada.
Quitte Montréal à 10.15 a.m. tous les jours.
Wagons-lits Pullman et observatoires ainsi que wagons-salons, bibliothèque et buffet.
CHANGEMENTS D'HORAIRE
En vigueur le 3 octobre.
Renseignements chez les agents.
122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier-Tel. Main 6905
Bureau en Ville
Gare Bonaventure — Main 5225

CANADIAN PACIFIC

Allez faire

La Chasse dans les Laurentides

Un exemplaire de "Quebec Resorts" sur demande.

BILLET DE FIN DE SEMAINE MAINTENANT A VENDRE

Jour d'Actions de Grâces.
CHANGEMENT DANS LE SERVICE DES TRAINS
Les trains suivants seront suspendus dimanche le 10 octobre, mais circuleront lundi le 11 octobre:
No. 460, de Ste-Agathe, 5.10 p.m.
No. 456, de St-Jas, 6.30 p.m.
No. 460, de Mont-Laurier, 8 p.m.
Le train No. 449 de Nominique, 4 a.m., sera discontinué, lundi, le 11 octobre pour circuler à la même heure, mardi le 12 octobre.

EXCURSIONS DE COLONS
Chaque mardi jusqu'au 26 oct.
WINNIPEG et retour... \$48.00
CALGARY et retour... \$48.00
EDMONTON et retour... \$48.00
Tous retours pour autres endroits... \$48.00
BUREAUX DES BILLETTS: 141-143, St-Jacques
McL. Wins. Tel. Main 5225
Viger et de la Rue Windsor

LIGNE ELDER-DEMPSTER

SERVICE POUR LE SUD AFRICAIN

De Montréal, S. S. Benin, 20 octobre. Entrepreneurs frigorifiques, chaque paquette. Espace pour quelques passagers de cabine. Pour les taux de fret et de passage, et détails complets, s'adresser à

ELDER-DEMPSTER & CO LIMITED

103 EDIFICE DU BOARD OF TRADE MONTREAL

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4037, JOSEPH CHAUSSE, contracteur, de la paroisse de St-Antoine de Valcartier, demandeur vs J. J. HAMEL, demandeur vs C. AIME DESJARDY, de la ville de Maisonneuve, défendeur. Le 12ème jour d'octobre 1915 à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 527 rue Ste-Catherine en la cité de Maisonneuve seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles, registres, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4038, JOSEPH CHAUSSE, contracteur, de la paroisse de St-Antoine de Valcartier, demandeur vs J. J. HAMEL, demandeur vs C. AIME DESJARDY, de la ville de Maisonneuve, défendeur. Le 12ème jour d'octobre 1915 à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 527 rue Ste-Catherine en la cité de Maisonneuve seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles, registres, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4039, JOSEPH CHAUSSE, contracteur, de la paroisse de St-Antoine de Valcartier, demandeur vs J. J. HAMEL, demandeur vs C. AIME DESJARDY, de la ville de Maisonneuve, défendeur. Le 12ème jour d'octobre 1915 à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 527 rue Ste-Catherine en la cité de Maisonneuve seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles, registres, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No. 4040, JOSEPH CHAUSSE, contracteur, de la paroisse de St-Antoine de Valcartier, demandeur vs J. J. HAMEL, demandeur vs C. AIME DESJARDY, de la ville de Maisonneuve, défendeur. Le 12ème jour d'octobre 1915 à 11 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No. 527 rue Ste-Catherine en la cité de Maisonneuve seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles, registres, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, 1er octobre 1915. J. H. VINET, H.C.S.

Feuilleton du "CANADA"

COEUR DE FRANCE

Par RENE D'ANJOU

(Suite) No 114

Un air humide arrivait au visage des visiteurs; la propriétaire se hâta d'ouvrir une fenêtre pendant qu'Anstéiner courait à la cuisine, cherchant un fagot.

Randiot saisit cette minute :

— Il faut que je vous parle seule, par grâce, indiquez-moi le moyen de vous rencontrer sans témoins.

— Mais c'est impossible !

— Non, si vous voulez. Je vous jure qu'il y va de ma vie, je m'en mourir de chagrin.

Il parlait bas, mais avec une ardeur conviction : ses yeux creusés, ses joues pâles et amaigrées disaient la vérité de ses paroles.

Elle le regarda, hésitante ; il ajouta :

— Pourquoi alors m'avoir sauvé pour me faire plus souffrir. Je vous affirme la pureté de mes intentions, mais je veux vous voir, vous conter tant de choses, par grâce, écoutez-moi. Puis-je aller chez vous ?

— Oh ! non, plutôt chez Mme Weiler.

— Et cette brute qui nous espionne ?

— Alors à l'église, au musée, à la promenade.

— Vous n'y êtes jamais seule.

— J'ai mes enfants.

— Et je ne pourrais rien dire, pas plus que maintenant. Les enfants comprennent juste assez pour être involontaires indiscrets. Non, il faut que vous soyiez seule.

— Je n'ose pas.

— Pourquoi ? Nos intentions sont si pures ! Venez ici, je vais demander, moi, à y venir seul, copier le tableau.

Venez une fois, rien qu'une fois ! Acceptez vite, en grâce, voyez l'ennemi.

Elle ne répondit pas, parce qu'elle réfléchissait et parce qu'Anstéiner et sa tante venaient.

— Alors, Cyrille, mon neveu, allume une bonne flamme. Approchez-vous, jeunes gens, vous devez être tristes.

— Comme des amoureux, souffla Anstéiner en frottant une allumette.

La flamme jaillit, le bois se crépita, et ils tendirent les mains avides de chaleur, tous quatre.

Le feu éclairait leurs visages, animait leurs yeux. Sous cette impression de bien-être physique, ils trouvèrent des sourires.

— Quel dommage que je n'aie pas le déjeuné ici ! regretta Mme Weiler.

— Quel dommage que je n'aie pas mon album, fit Randiot, j'aurais pris un croquis de cette scène. Elle est assez pittoresque.

— Quel dommage, dit Michelle, que nos gens et nos bêtes qui sont forcés de rester à la porte ne puissent profiter d'un peu de feu.

— Et quel dommage, ajouta Anstéiner, que nous ayons tous tant de regrets à exprimer : moi seul, je trouve l'heure parfaite à vivre, je ne remarque, à votre exemple, qu'un seul hélas à exprimer : le chagrin de la voir finir.

— Nous pourrions renouveler l'expérience dans de meilleures conditions, proposa Mme Weiler. Si M. Randiot copie sa fresque, nous l'installerons ici et nous lui ferons des visites.

— C'est cela, approuva le peintre, et vous viendrez me donner votre avis ; je crois devoir me hâter. Messieurs les acteurs, et surtout l'auteur, veulent jouer dans un mois.

— Dès demain, je transplante ici mon installation.

— C'est faisable, j'enverrai ce soir le strict nécessaire et deux serviteurs. Vous serez campés, cela vous va-t-il ?

— Absolument ! la fresque est ravissante. Je me fais une fête de la reproduire, une fête aussi de mon séjour en cette rosinolère.

— Oh ! vous aurez des envahisseurs.

— Je ne m'en plaindrai pas. Je les attendrai, avec anxiété même.

En disant ces mots, il regardait Michelle, et Anstéiner aussi les regardait. Tous trois formaient un plan, tous trois bâtissaient un projet. Elle timidement, Randiot fiévreusement, Anstéiner machinalement. Mme Weiler seule exprimait sa pensée.

Le feu les réchauffait délicieusement, ils avaient des tentations de s'oublier là.

Et tout à coup un coucou de la Forêt Noire, dont Anstéiner qui avait en entrant remonté le poids, se mit à sortir de sa cage avec son rustique salut.

Tous furent rappelés à l'heure. Réellement, il était bien temps.

Pour rentrer en ville déjeunant, on devait se hâter.

— En selle, fit Mme Weiler. Voilà un oiseau qui se montre à propos. En vérité, nous nous engourdissions ici.

Il repartirent, le brouillard ne lâchait pas, glacial. Ils chevauchèrent dans les routes humides, semées de des ombres, ne rencontrant pas un promeneur. Le bruit de leur trot atténué et assourdi, dans cet air dense.

— Comme vous avez été longtemps sortie, remarqua Franz soupçonneux, levé enfin, mais fort souffrant toujours. Qui donc vous accompagnait, Michelle ?

(A suivre)

De Napoléon I à Guillaume II

CE QUE PENSE UN GENERAL FRANÇAIS DES DEUX HOMMES.

Paris, 13 septembre. — Les événements nous ont très naturellement amenés à comparer la campagne de Russie de 1915 avec celle de 1812, et nous pouvons, sans crainte d'erreur, penser que Guillaume sera comparé lui-même à Napoléon, qui n'aura manqué de lui paraître inférieur : l'Allemagne au-dessus de tout et l'empereur par-dessus les autres ! C'est dans l'ordre.

Est-ce bien exact ? Voyons donc les différents facteurs qui peuvent entrer dans la balance.

D'abord le groupement des puissances. En 1812, toute l'Europe était bon gré mal gré, avec la France et contre la Russie en 1915, celle-ci a pour alliés l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Italie et la Serbie, c'est-à-dire la plupart de ses adversaires de 1812. Aussi, tandis que Napoléon mettait en ligne 600.000 hommes contre 250.000 Russes, la supériorité numérique est avec la Russie et ses alliés contre les empires du centre.

En 1812, la Russie, sans liaison avec l'extérieur, était réduite à ses propres ressources. Elle garde maintenant ses communications par la Suède, l'Archangel et la Transsibérienne.

Le matériel russe est, à la vérité, inférieur à celui de ses ennemis, mais cette infériorité se fait sentir aussi il y a cent ans et sans atténuation possible ; en ce moment elle diminue tous les jours. Enfin Napoléon combattait pour sa toute-puissance exacte, maintenant les Allemands du vingtième siècle, pour leur hégémonie ; la cause de la Russie était et est encore celle de la liberté des peuples, liberté

qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, finit par triompher.

La comparaison n'est pas très encourageante pour l'Allemagne. Elle devient moins encore, malgré les apparences contraires, si l'on fait entrer en ligne de compte les opérations militaires.

Le 24 juin, Napoléon franchissait le Niemen. Il entra sans coup férir à Vilna et disposait de trois mois de belle saison pour battre les Russes et leur imposer ses conditions. Aujourd'hui, après treize mois de guerre, les Allemands n'ont pu atteindre Vilna et il leur reste à peine un mois avant l'apparition des neiges. A ce moment ils devront continuer la lutte contre les Russes et entamer une campagne d'hiver contre le front occidental. Telle est la situation.

Lorsque Napoléon fut parvenu à Vitebsk (que les Allemands désespèrent sans doute de voir en 1915), il était dans le plus grand embarras. A tous ceux qu'il rencontrait, il lançait des apostrophes de ce genre : « Eh bien ! qu'allons-nous faire ? Avancer ou rester ici ? Et comment nous arrêter au milieu d'une si glorieuse carrière ? »

Sans attendre la réponse, dit le général de Ségur, il continuait à errer comme s'il eût cherché quelque chose ou quelqu'un capable de lever son indécision.

A leur tour que peuvent dire dans leur perplexité les Allemands qui regardent de très loin les clochers de Vilna ?

GENERAL Z...

La "Dépêche" de Toulouse.

L'Italie nouvelle

IMPRESSIONS DE GUERRE DE GABRIELE D'ANNUNZIO. — LES SOLDATS ITALIENS DIGNES FRERES DES SOLDATS FRANÇAIS. — AU PIED DE LA COLLINE DE PATERNO. — LA FEMME VETUE DE NOIR.

Venise, 1. — L'illustre poète italien publie les premières impressions de guerre. Il dit que pour comprendre le miracle italien d'aujourd'hui, il est nécessaire de retenir une claire vision de l'Italie, de l'aspect de ses magnifiques côtes où naquirent des légions d'artistes et de héros. A vrai dire, nul autre pays ne présente une telle simplicité avec le caractère moral et spirituel de ses grands hommes.

Tout sa puissance et toute sa beauté semblent être constamment tendues vers une suprême expression humaine. Celui qui regarde en face ces jeunes soldats italiens est frappé par les caractéristiques d'une beauté qui se révèle soudain des profondeurs les plus intimes de leur être, beauté d'énergie et d'amour, un courage ardent et, et toujours, une endurance solide, et, toujours, une sobriété qui rappelle les trois olives sèches et l'eau qui constituait le repas des Grecs, une promptitude naturelle à profiter d'un stratagème, à réaliser, solitaires, des entreprises hardies, à offrir silencieusement le sacrifice de leur vie, à s'immoler sans vaine gloire, un esprit ingénieux et pratique dans l'art de se retrancher, un jayver, un sentiment de fraternité basé sur la charité, prêt à n'importe quel sacrifice pour sauver un camarade et, pour couronner le tout, une fine gentillesse, une exquise courtoisie.

Voilà les qualités des jeunes soldats italiens, phalange compacte aux yeux clairs, aux libres mouvements que la divine Pallas contemplerait avec joie, les Alpes de l'entre, le long de l'Isone, sur le Monte-Nero. Voilà les qualités des soldats italiens, dignes frères des nobles et valeureux soldats français.

En traversant Paterno, Gabriele d'Annunzio a traversé une immense monnaie de cendres blanchâtres. Sous l'impossible soleil, au pied de la colline, ondulant un champ de bûches brûlées, et là, parmi les lourds débris, se dressait une tour de briques, un château de la mort. Elle promenait tranquillement sa faux parmi la moisson morte, elle faisait tout seule le travail de dix hommes, bravement, énergiquement avec une ardeur infatigable, aussi admirables que les soldats qui chantaient dans l'ancien temple de la bataille et à la mort.

Voilà l'Italie nouvelle, voilà les grandes visions et les hauts exemples qu'elle nous offre.

Arrêté pour avoir menacé son oncle

UN JEUNE HOMME DE QUEBEC ARRETE SOUS LE COUP D'UNE GRAVE ACCUSATION.

Québec, 1. — Téléphone Gravel, un jeune homme de cette ville, a été arrêté, accusé d'avoir menacé son oncle, Gravel, alors qu'il était armé d'un revolver. C'est ce qu'a déclaré le juge en chef, M. J. Gravel, lors de son audience du 30 septembre.

Un grand nombre de témoins ont reçu l'ordre de se présenter en cour, lors de l'ouverture de l'enquête.

D'après les renseignements recueillis sur les lieux, Gravel avait des griefs contre son oncle. A la mort du père de Gravel, nommé administrateur de la succession, Gravel dit-on, mardi matin, le jeune Gravel donna à entendre à quel point il était mécontent de son oncle, qui avait fait un mauvais parti à son oncle.

Mardi soir, peu avant l'heure de fermeture de la police, arriva à la police, Gravel, d'après la version racontée à la police, arriva à la police, et appela son oncle, M. Gravel, à l'intérieur de la boutique, sous le prétexte qu'il avait à lui dire quelques choses, il le menaça, dit M. Gravel, le revolver au poing.

Des voisins, avec M. Gravel, parvinrent à enlever l'arme au malheureux des Gravel, ce matin, mais il a raconté, mais les constables muni-

UN POLIGNAC MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Londres, 1. — Le capitaine français prince Henri de Polignac, a été tué dans la bataille livrée en Champagne le 25 septembre. Il était âgé de 37 ans. Il appartenait à un régiment d'infanterie.

Le prince Henri Marie Joseph de Polignac était le second fils d'Hérac, 4ème duc de Polignac en chef de la maison française de Chalcençon ; il était né à Paris en 1878 et était marié à la comtesse Diane de Polignac. Il était capitaine au 23ème régiment d'infanterie.

FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

LES ECOLES MENAGES PROVINCIALES

11 rue Church, (Pres Ontario).

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Cuisine Pratique. — Jeudi 10 à 12 h.

Deux soeurs se traitent au moyen des PILULES ROUGES et recouvrent la santé. Elles disent :

"Les PILULES ROUGES m'ont été si profitables que maintenant je pèse quinze livres de plus et que je ne me reconnais plus tant je me sens à l'aise".

"J'ai beaucoup engraisé et ma santé est bonne. Avant, j'étais toujours faible. Je toussais et une douleur dans le dos me faisait craindre la consommation".

Se méfier des imitations ou substitutions que le grand succès des PILULES ROUGES a engendrées.

Il est triste de constater que les jeunes filles qui sont en parfaite santé et réellement bien portantes font l'exception. La plupart d'entre elles sont affectées d'un mal quelconque, c'est pourquoi nous en voyons tant qui sont pâles, amaigrées et presque toujours souffrantes.

Quelques-unes se sont développées trop vite et d'autres ont grandi trop lentement. Un certain nombre naissent avec de fâcheuses prédispositions à l'anémie. Plusieurs aussi se traitent avec insouciance lorsque leur état demande des soins particuliers, et il en est qui grandissent dans l'ignorance des soins les plus élémentaires dont elles doivent s'entourer.

Le remède à appliquer à la faiblesse organique, à la débilité générale ou à la pauvreté du sang doit alors répondre aux exigences de la situation. La science médicale n'a pu rien trouver de supérieur aux Pilules Rouges pour réagir efficacement contre cette faiblesse qui se présente sous des aspects si divers. Aussi, y a-t-il chaque jour de nouvelles voix pour proclamer la puissance de ce remède.

Jeunes filles qui, jusqu'à présent, avez tenté inutilement de refaire votre santé, prenez donc des Pilules Rouges et bientôt vous serez guéries, vous aurez bonne santé et vous serez heureuses. Le cas des demoiselles Piché vous en donnant la preuve :

CONSULTATIONS GRATUITES.

Le Dr. Simard, qui a passé près de trois années en Europe, à étudier les maladies des femmes, sous la direction des célèbres docteurs spécialistes Capelle et Devos, est maintenant de retour et continuera à donner des consultations au No 274 rue Saint-Denis. Comme par le passé, ces consultations se donneront tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et seront absolument gratuites.

L'expérience acquise par le Dr. Simard, durant son séjour prolongé en Europe, est une sérieuse garantie de succès ; nous espérons donc que toutes les femmes qui souffrent d'anémie, de faiblesse, de troubles menstruels, de douleurs, de migraines, de maux de tête, de vertiges, de palpitations, de toux, de crachats, de hémorragies, de leucorrhées, de vaginites, de métrites, de salpingites, d'ovariites, de fibromes, de myomes, de tumeurs, de cancers, de toutes les maladies des femmes, se rendront chez le Dr. Simard, pour être traitées par ses méthodes nouvelles et efficaces.

AVIS IMPORTANT. — Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes, au prix de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50 ; elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules, jamais au 100 ; elles portent à un bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE et un numéro de contrôle. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit supposé aussi bon. REFUSEZ CATEGORIQUEMENT. Méfiez-vous aussi des COLPORTEURS ; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte. Rappelez-vous que les PILULES ROUGES sont la grande SPÉCIALITÉ pour la femme, celle qui guérit tous les jours un grand nombre de personnes, ET QUI VOUS GUÉRIRA AUSSI.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, ECRIVEZ-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (Limitée), 274 rue Saint-Denis, Montréal.



Mlle REGINA PICHE

"J'étais faible et si malade depuis plusieurs mois que je n'en pouvais plus de souffrir ; j'étais découragée. Le matin, je me rendais à mon travail, mais souvent dans le cours de la journée les douleurs devenaient si fortes que je devais revenir chez moi en dépit de toute ma bonne volonté. Une névralgie que j'avais dans la tête et dans l'estomac m'arrachait des larmes. J'avais des haut-le-cœur, des renvois, des frissons et des dérangements d'intestins ; je ne mangeais presque pas, aussi j'étais maigre et très pâle. J'ai donc commencé à prendre des Pilules Rouges et après peu de temps je me suis sentie mieux ; ma famille était surprise de me voir revenir si vite. Je me suis mise à manger ; j'eus meilleur teint, beaucoup plus de force, enfin je revenais à la santé. Maintenant je travaille sans arrêter et sans trop de fatigue. Les Pilules Rouges m'ont été si profitables que maintenant je pèse quinze livres de plus et que je ne me reconnais plus tant je me sens à l'aise". — Mlle REGINA PICHE, 255 rue Quesnel, Montréal.

L'emprunt de quatre millions est voté

APRES UNE COURTE DISCUSSION, LE CONSEIL APPROUVE LE PROJET DU BUREAU DES COMMISSAIRES. — RAPPORT DE M. ARNOLDI. — LE TEXTE DU REGLEMENT.

L'emprunt de \$4,000,000 en anticipation du revenu a été voté par le conseil municipal, hier après-midi, après une courte discussion.

M. Arnoldi, trésorier de la cité, a soumis un rapport dans lequel il présentait les revenus que peut tirer la ville des taxes en général. La ville, dit-il, en terminant, aurait pu économiser \$40,000 si elle avait négocié l'emprunt à Londres, il y a un mois. En négociant l'emprunt maintenant, par suite de l'augmentation de valeur du Sterling, l'économie réalisée ne sera que de \$25,000. Toutefois, il vaut mieux faire l'emprunt maintenant que plus tard, si l'on ne veut pas que le chiffre de l'économie en question ne soit pas réduit à sa plus simple expression.

L'échevin Giroux a suggéré de n'emprunter que deux millions pour le moment. Il s'est aussi élevé contre les commissions payées aux banquiers, disant que ceux-ci usaient de la guerre comme d'un prétexte pour se faire payer de plus fortes commissions. En terminant, M. Giroux a prédict que la guerre prendrait fin à brève échéance.

Après discussion, le projet de règlement relatif à l'emprunt a été adopté. Seul l'échevin Ward a été dissident. Cela lui a valu une admonestation de la part de Son Honneur le maire.

Voici le texte du règlement en question:—

Le jury n'a pu venir à s'entendre

ON DEVRA FAIRE SUBIR UN NOUVEAU PROCES A L'AUTRICHIEN SCHAFER ACCUSE DE HAUTE TRAHISON.

Après de longues heures de délibération, le jury dans la cause de l'Autrichien Schaffer, accusé de haute trahison, est revenu devant le tribunal sans pouvoir s'entendre.

Sa Seigneurie le juge Cross, devant cette déclaration, a licencié les jurés et l'accusé a été admis en liberté conditionnelle sous le même cautionnement journalier, soit \$72,000. La foule des curieux qui se pressait en Cour Criminelle, hier matin, pour entendre prononcer le verdict dans la cause de l'Autrichien Schaffer, accusé de haute trahison, a été fort déçue. Lorsque, après si longtemps, les jurés annoncèrent qu'ils ne rendaient pas leur décision, n'étant pas d'accord.

Au début de la séance, le président

du tribunal, l'hon. juge Cross, a adressé la parole aux jurés. Sa Seigneurie établit une distinction entre l'acte et la tentative et explique la loi criminelle, en matière de trahison. Les jurés doivent décider d'après l'ensemble des faits révélés par l'audition des témoignages. Le tribunal explique aussi que la preuve est contraignante et qu'on doit scruter attentivement certains points qui paraissent obscurs. On a dit, ajoute Sa Seigneurie, que dans un pays où la guerre sévit, les lois doivent garder le silence. Ce n'est pas le cas ici et cette cause doit être jugée comme toute autre cause criminelle.

Le procès de Sebastiano Arino, le dernier du terme, commencera lundi matin, à 10 h.

La commission de législation

ELLE COMMENCERA SES REUNIONS A L'HOTEL DE VILLE MERCREDI PROCHAIN. — UNE RESOLUTION DE L'ECHÉVIN L. A. LAPOINTE.

La Commission de Législation, à l'hôtel de ville, commencera bientôt ses réunions en vue de la prochaine session de la Législature. A l'avenir, elle siégera tous les mercredis, à trois heures, de l'après-midi. Nul doute que ses séances soient particulièrement intéressantes, car plusieurs amendements très importants à la charte, notamment le projet de réforme du mode d'élection des commissaires, seront soumis à sa considération.

Selon une résolution proposée par l'échevin L. A. Lapointe et adoptée à l'unanimité par le conseil, hier après-midi, les autorités municipales, les corps publics et tous les citoyens en général auront l'opportunité de soumettre à la commission tous les projets qu'ils croient utiles à la

bonne administration de la cité. Voici le texte de cette résolution: "Proposé par l'échevin L. A. Lapointe et secondé par l'échevin N. Turcot, "Que le Greffier de la Cité reçoive instruction d'informer les Membres du Conseil, du Bureau des Commissaires, les Chefs de Services et les différents associations ou corps publics et les citoyens généralement, que la Commission de Législation siégera à l'avenir tous les mercredis à 3 heures, dans le but de prendre en considération la question des amendements à la Charte qui doivent être soumis à la prochaine session de la Législature Provinciale, afin que si quelqu'un a des suggestions à faire à ce sujet, qu'il puisse les soumettre en temps opportun."

Une escroquerie nouveau genre

UN SOLICITEUR DE LA RUE SAINT-LAURENT FORCE UN CHINOIS A PAYER UN IMPERMEABLE QU'IL N'AVAIT PAS ACHETÉ.

L'audace des employés solliciteurs, qui portent de certaines maisons de commerce juives dépasse les bornes, exemple de ce qui s'est passé hier, et dont fut la victime un Chinois d'Ottawa.

Sam Ling, de passage à Montréal, montait le Boulevard Saint-Laurent, lorsque arrivé devant un de ces magasins, où les agents solliciteurs obéissent les passants sur le palier de leur porte, fit entrer Sam Ling dans le magasin et sans autre formalité, lui flanqua un imperméable sur le

dos et lui extorqua \$5.00. Malgré les protestations du Chinois, l'employé lui remit un reçu en acompte de \$5.00 sur une valeur de \$9.00, coût de l'impermeable. Sorti du magasin, Sam Ling s'en fut compter son aventure au bureau des détectives; peu après prenant un mandat le Chinois faisait arrêter l'audacieux marchand qui l'obligeait à acheter un imperméable dont il n'avait nullement besoin. C'est le détective Fafard qui a opéré l'arrestation de l'employé zélé.

Au Conseil de Ville hier après-midi

LES RAPPORTS DU BUREAU DES COMMISSAIRES SONT BIEN RECUS. — UNE REQUÊTE DE CITOYENS DU QUARTIER LAURIER.

A part la bataille Ainey-Ménard, la séance du Conseil municipal, hier après-midi, a été relativement paisible. La plupart des rapports présentés par le Bureau des Commissaires ont été adoptés sans discussion. Voici quelques-uns des principaux:

A l'effet d'accepter l'offre de M. J. N. Drummond, de céder et vendre deux lots de terrain pour l'ouverture du Boulevard Pie IX.

A l'effet de voter \$5,225 pour le pavage de la rue DeLaurière.

A l'effet de voter \$2,154.25 pour le pavage de la rue Galumette.

A l'effet de voter \$4,383.50 pour trottoirs, quartier St-Denis.

A l'effet de voter \$900 pour travaux d'entretien rue Boyer.

A l'effet de voter \$4,500 pour reconstruire un des piliers du Pont Vau.

L'échevin L. A. Lapointe a demandé à l'effet de voter \$600 pour le rapatriement des étrangers.

L'échevin Turcot a présenté aux Commissaires une requête signée par un certain d'électeurs de son quartier et demandant la confection de trottoirs et de pavages dans la rue

MM. Ainey et Ménard vident leur querelle

DANS UN DEBAT QUI RESTERA COMME L'UN DES PLUS EMOUVANTS ET DES PLUS DEPLORABLES ENCORE VUS A L'HOTEL DE VILLE, LES DEUX ADVERSAIRES S'ACCUSENT ET SE REPENDENT AVEC UNE FURIE SANS PARALLELE DANS LES ANNALES MUNICIPALES.

Deux régimes et deux hommes. — Les mânes de Chapleau. — La danse des millions. — Ce qu'on entend par patriotisme.

Les délibérations du Conseil municipal, hier après-midi, ont été marquées d'une nouvelle scène acrimonieuse qu'a bientôt pris les proportions les plus déplorables et les plus détestables. Le commissaire Ainey et l'échevin Ménard, qui étaient plus qu'un froid depuis quelques jours, ont vidé à fond leur querelle. M. Ménard a donné le signal de l'attaque, fendant sur son adversaire à bride abattue, portant contre lui toute sorte d'accusations et disant à tout droit: "A peu près tout ce qui se peut dire. M. Ainey s'est défendu comme un sanglier blessé: il a été féroce.

Au milieu de la séance, M. Ménard s'est levé sur une question de privilège. Il lit un entrefilet du "Canada" rapportant ces paroles prononcées par M. Ainey, l'autre jour, lors de la comparution du gérant de l'Aztec devant les Commissaires: "Voilà, M. Ménard, le leader de la mauvaise majorité du Conseil et vous êtes d'accord avec la majori-

té du Bureau des Commissaires, qui est la plus pourrie qu'il y ait jamais eu à l'hôtel de ville.

Continuant, M. Ménard se demandait si l'homme qui a prononcé ces paroles méritait, avec Cyrano de Bergerac, d'un long voyage dans la lune, ou s'il se réveillait d'un profond sommeil. Et, de but en blanc, M. Ménard pose M. Ainey comme le champion des grandes compagnies et l'ennemi des ouvriers qu'il prétend représenter à l'hôtel de ville. S'il faut en croire M. Ménard, lorsque M. Ainey était secrétaire de l'Union des Charpentiers-menuisiers, il haranguait les ouvriers et s'exerçait à les faire voir et penser comme le vouldraient les grandes compagnies.

Non s'écrit M. Ménard, un homme comme M. Ainey qui a été tout sa vie durant le serviteur servile des chemins de fer, des grandes compagnies et des capitalistes ne peut pas avoir la réputation du représentant (A suivre à la page 3)

Le Fonds Patriotique a besoin d'autos

POUR ACCOMPLIR LEUR MISSION AVEC EFFICACITE LES DAMES VISITEUSES ONT BESOIN D'AUTOMOBILES.

Le champ d'action du Fonds Patriotique de Montréal s'étend de plus en plus. Il embrasse maintenant les limites de l'île. Le nombre des familles faisant appel à l'aide du Fonds augmente chaque mois et une forte proportion des nouveaux bénéficiaires sont des Canadiens-français.

On comprend que dans ces conditions les visites des dames soient devenues très difficiles. En effet, le nombre des visites à faire est augmenté, mais celui des automobiles mises à la disposition de Mademoiselle Helen Reid, la dévouée directrice du Fonds et des dames auxiliaires, est resté le même. Les courses à faire ont presque doublé. Les moyens de locomotion sont fort restreints.

C'est pourquoi, le Fonds Patriotique a décidé de faire un pressant appel aux citoyens qui voudraient faire le sacrifice de leurs automobiles durant quelques heures, chaque jour. Ce serait faire œuvre charitable et patriotique.

Voici d'ailleurs la lettre que nous adresse Madame Corinne Terroux, secrétaire de langue française du Fonds Patriotique:

Le 30 septembre 1915. Monsieur le Directeur, "Le Canada", En Ville.

Les dames auxiliaires du Fonds Patriotique ont le soin de visiter régulièrement les familles de nos soldats, s'occupent de leurs besoins, et font tout en leur pouvoir pour améliorer leur sort tant au point de vue moral que matériel. Par suite des nombreux

enrôlements dans chaque contingent, le nombre des familles canadiennes-françaises inscrites au Fonds Patriotique augmente tous les jours et dépasse aujourd'hui 5,800.

Ce chiffre donne une idée du travail mensuel à accomplir. Chaque quartier est présidé par une directrice aidée de dames auxiliaires. Vu le grand nombre de quartiers de la ville et de la banlieue, et le chiffre toujours croissant des familles à visiter, les dames auxiliaires se trouvent presque dans l'impossibilité de remplir leur tâche.

Pour les aider dans l'accomplissement du devoir qu'elles se sont imposées, elles font un appel pressant à toutes les personnes qui ont des automobiles de vouloir bien les mettre à leur disposition soit pour un jour, une demi-journée ou même quelques heures par semaine.

Toutes les personnes disposées à coopérer de cette façon à cette grande œuvre patriotique et nationale pour venir en aide aux familles de nos braves et vaillants soldats sont priées de se mettre en communication avec la sous-sécretaire et de lui indiquer le jour de chaque semaine qui leur sera loisible de mettre leur automobile à la disposition du comité.

Cette aide sera accueillie avec la plus vive reconnaissance.

A vous, Monsieur le Directeur, un chaleureux merci pour l'obligeante insertion de cet appel dans votre journal.

CORINNE R. TERROUX, Secrétaire française du Fonds Patriotique. Téléphone, Uptown 2237.

Les Français répondent à l'appel de leur patrie

UN AUTRE CONTINGENT EST PARTI HIER SOIR POUR NEW-YORK.

Hier soir sont partis par le train du "Delaware & Hudson" à destination de New-York, sept réservistes Français, qui prendront passage à bord du steamer "Espagne", en route pour la France.

Ces réservistes et jeunes soldats, vont grossir les rangs des fils de la

France actuellement sous les drapeaux; voici leurs noms:

De Bouthiller-Chavigny, Pierre-Edouard Davril, Anatole Gressier, Jules Lohjole, Auguste Mourer, Jacques A. Meunier-Collin, Louis Raduron.

L'opinion publique en 1909 et le régime municipal

COMMENT LA POPULATION S'EST EXPRIMEE SUR LE CHANGEMENT.

Maintenant que les corps publics sont en train de soumettre des projets à l'hôtel de ville à l'encontre du vote de \$25,000 pour le plébiscite relatif à l'abolition du bureau de Contrôle, il est intéressant de rappeler ce que fut l'opinion publique sur cette question, le 20 septembre 1909, à l'époque où les citoyens furent priés d'exprimer par leurs votes ce qu'ils appréciaient du nouveau système d'administration.

Trois questions distinctes furent alors soumises à l'électorat:

1o Etes-vous en faveur de la création d'un bureau de Contrôle?

2o Etes-vous favorable à l'élection d'un échevin par quartier au lieu de deux?

3o Etes-vous en faveur d'une Commission municipale des Travaux Publics composée d'échevins, au lieu d'un bureau de Contrôle indépendant?

On verra par le tableau suivant quelles furent les réponses des contribuables à ces trois questions:

En faveur d'un bureau de Contrôle. 18,528 Contre. 2,413

En faveur de la réduction du nombre des échevins. 19,585 Contre. 1,640

En faveur d'un bureau d'échevins des Travaux Publics. 3,050 Contre. 14,440

Dans toute l'étendue de la ville, il n'y eut que trois bureaux de scrutin où l'on arrivait de faibles majorités contre le bureau de contrôle et contre une réduction du nombre des échevins.

Dans le quartier Ouest par exemple, il n'y eut que deux votes hostiles à la création du bureau des com-

missaires et un seul contre la réduction du nombre des échevins.

Sur 1,100 votes inscrits dans la division St-André, il y eut seulement 102 votes en faveur d'un nouveau système et 7, à la réduction du nombre des échevins.

Dans le quartier Ste-Marie qui était alors représenté au Conseil par le maire actuel, 632 contribuables se déclarèrent favorables à la nomination de Commissaires et 276 seulement à l'encontre; et cela, en dépit de nombreuses assemblées où l'on s'était attaché à décrier le nouveau système.

La division St-Jacques, le chef-lieu de l'échevin Giroux donna 582 voix favorables à la création du bureau de contrôle et n'en fournit que 74 à l'encontre. Une majorité considérable se déclara également en faveur de la réduction du nombre des échevins bien que l'échevin Giroux ait lutté de toutes ses forces pour le maintien de l'ancien système.

Lorsque le résultat complet du scrutin fut connu, on découvrit que pas un seul quartier n'avait enregistré une majorité hostile au projet d'un bureau des Commissaires ou à la réduction des sièges échevinaux.

Jamais encore, dans l'histoire de la métropole, la nécessité d'une réforme civique ne s'était traduite avec une telle force et une telle évidence. Les scandales mis à jour par la Commission Roybal avaient largement contribué au résultat; il convient de rappeler aussi que 22 sur les 23 fameux échevins compromis dans l'enquête furent alors défaits après avoir formé un noyau solide par l'entremise duquel les contrats étaient généralement accordés aux plus hauts commis-

missionnaires.

Convention Libérale à Saint-Liboire

Elle aura lieu lundi prochain

Comme le "Canada" l'a déjà annoncé, les électeurs du comté de Bagot sont convoqués en convention pour

LE LUNDI, 4 OCTOBRE

SAINT-LIBOIRE

pour choisir un candidat libéral pour les élections générales.

Les orateurs qui prendront la parole à l'assemblée qui aura lieu à une heure p.m. sont:

L'HON. RODOLPHE LEMIEUX;

M. L. J. GAUTHIER, député de Saint-Hyacinthe;

M. G. BOIVIN, député de Shefford;

MM. J. E. MARCILE et J. E. PHANEUF, députés de Bagot.

Jugement intéressant pour les syndics d'églises

UN AGENT QUI OFFRE DE VENDRE DES DEBENTURES DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS.

En formulant hier le jugement de la Cour de Révision dans la cause de Guérard vs la Municipalité de Saint-Gabriel de Brandon, la proposition de réclamation de commission sur vente de débetures, M. le juge Greenfield a fait les remarques suivantes, après avoir annoncé que la Cour maintenait la décision du tribunal de première instance, qui avait renvoyé l'action.

"Il ne semble, dit-il, que le simple exposé des faits tel que contenu dans les admissions du demandeur lui-même est tout à fait suffisant pour nous justifier de maintenir le jugement renvoyant l'action.

"Le plaignant avait offert de vendre les obligations dont il s'agit dans l'espace de quinze jours, faute de quoi, il consentait à ne point recevoir de commissions. Cette offre fut acceptée et je crois que le texte de la résolution se rattachant aux cas à l'initiative du mandat aux 15 jours stipulés.

"Les défendeurs avaient un urgent besoin d'argent. L'allégation du plaignant qu'il était simplement tenu de soumettre tous les 15 jours le rapport des progrès accomplis dans l'intervalle ne paraît friser l'absurde.

L'action a été en conséquence renvoyée et le jugement de la Cour Supérieure maintenu.

Guérard poursuivait les syndics de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon pour obtenir le paiement de 2 p.c. de Commission sur la vente de certaines obligations s'élevant à la somme de \$43,000.

Le demandeur alléguait que c'était la faute des défendeurs s'il n'avait pu actuellement effectuer la vente de toutes les obligations, attendu qu'ils ne lui avaient pas envoyé les plans de l'église.

Le juge a émis l'avis que ces plans n'auraient été d'aucun secours étant donné que l'église ne représentait pas la garantie du paiement des obligations.

Nos ingénieurs forestiers pour le N.-Brunswick

LA PROVINCE-SOEUR A RECOURS AU SYSTEME DE PROTECTION ET DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DU GOUVERNEMENT GOUIN. — UNE PREUVE QUE LES METHODES FORESTIERES DE QUEBEC SONT APPRECIABLES A LEUR VALEUR.

Québec, 1. — Il est presque certain que le Service Forestier que le gouvernement du Nouveau-Brunswick

est à l'organisation de l'intérêt de ses ressources forestières sur le même pied que le service forestier de la province de Québec comptera parmi ses principaux fonctionnaires des élèves de l'Ecole forestière de Québec. C'est du moins ce que M. Bradley, de l'organisation forestière que le Nouveau-Brunswick possède actuellement, a laissé entendre à M. Gustave Piché, premier ingénieur forestier du gouvernement provincial. M. Piché et M. Bradley ont eu un long entretien, il y a quelques temps, au sujet de l'organisation de ce service forestier dans le Nouveau-Brunswick. Il avait même été presque décidé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick

mandaterait à Sir Lomer Gouin d'envoyer les principaux ingénieurs forestiers de la province de Québec pour organiser sur le même pied que celui de notre gouvernement le service forestier du Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick fit même un voyage spécial à cet effet dans le cours de l'été dernier. Il se rendit à l'hôtel du gouvernement provincial où il put se rendre compte de l'efficacité du service forestier que possède la province de Québec, de son fonctionnement méthodique et parfait et des nombreux ser-

vices qu'il rend tant aux grandes compagnies qu'aux particuliers.

L'importance que le commerce de bois a prise dans la province-sœur exige aujourd'hui, pour la protection des ressources forestières et la régularisation de la coupe du bois, une organisation forestière semblable à celle qu'a organisée la province de Québec. Avant son départ pour Fredericton, le premier ministre du Nouveau-Brunswick était presque décidé de faire l'organisation de ce service dans le plus bref délai. Il ne s'est rien produit de nouveau depuis son passage à Québec, si ce n'est que des demandes ont été faites auprès de certains hauts fonctionnaires du gouvernement de la province de Québec par de riches industriels de St-Jean pour permettre aux élèves qui sortiraient de l'Ecole Forestière de Québec, de prendre des positions dans le service forestier que le Nouveau-Brunswick organiserait sous peu.

C'est un beau témoignage de la confiance qu'inspire dans les autres provinces l'Ecole Forestière de Québec. Les jeunes élèves qui en sortiraient s'ont à quelques années à traverser sans doute au Nouveau-Brunswick un beau champ d'avenir et de belles perspectives. Les citoyens de la province de Québec ont certes, raison d'être fiers de l'organisation forestière qu'ils possèdent puisqu'elle est enviable par les autres provinces pour son utilité, son efficacité et les nombreux avantages qu'elle procure.

Comment on apprécie le Fonds de Secours

UNE BELLE LETTRE D'UNE FRANCAISE SUR L'OEUVRE DU COMITE PATRIOTIQUE.

On ne saurait mieux apprécier tout le bien accompli par le Fonds Patriotique que ne le fait l'auteur de la lettre suivante, écrite par une dame française à la veille de son départ pour l'Europe. Cette missive était adressée à une amie. Malgré son caractère privé, nous croyons devoir la publier, parce qu'elle montre tout le dévouement des dames auxiliaires du Fonds Patriotique.

Montréal, 22 sept., 1915. Ma chère amie, Le moment est venu de répondre à ta question: Que penses-tu du Fonds Patriotique? Comme je n'ai plus rien à attendre, puisque je quitte le Canada, sans espoir de retour, j'ai pu t'en écrire librement, et t'écrire ce que je vais en faire, tu ne pourras le croire inspiré ni par la flatterie, ni par la recherche d'un intérêt personnel quelconque.

Le Fonds Patriotique, ma chère, est une de ces œuvres philanthropiques déjà nombreuses et toutes admirables, sorties un jour spontanément du cœur essentiellement patriotique et généreux du peuple canadien, franc-anglais.

Que de larmes séchées, que de misères secourues, grâce à cette admirable institution!

Toi, que des occupations spéciales ont conduite dans une foule de bureaux de Montréal, en astu jamais rencontré un où règne une plus exquise politesse, où l'on reçoit un ac-

cueil plus bienveillant, où l'on vient avec plus d'empressement se mettre au service du plus humble des clients?

Peut-on trouver un employé plus serviable que Monsieur Peltièvre? A voir la patience, l'attention avec laquelle il nous écoute, on dirait véritablement que nos affaires sont ses propres affaires, tant il s'y intéresse, tant il s'emploie à les faire réussir.

Ces Dames ne sont pas toutes employées au bureau. Il en est beaucoup d'autres qui n'y font que de rares apparitions; leur rôle consiste surtout à visiter les familles des soldats. Rôle toujours délicat, souvent pénible et ne l'oublie pas — rôle absolument gratuit et purement volontaire (comme du reste celui des Dames du bureau), et dont toutes s'acquittent à la perfection.

Nous avions pour visiteuse Madame Terroux, le tact, la délicatesse, la bonté personnifiées. Si je ne craignais d'être trop longue et indiscrète, je te raconterais plusieurs beaux traits de son dévouement, en particulier les nombreuses démarches qu'elle a faites pour nous faciliter notre retour en France. Bref, dès sa première visite, cette dame a conquis notre estime, notre confiance et pourquoi ne pas le dire? notre affection.

Comment se fait-il qu'il y ait des gens qui ne savent pas apprécier un si beau zèle, qui se montrent impolis, grossiers même envers ces messagères (A suivre à la page 3)

TEL. ST-LOUIS 4088 Consultations: Lundi, Mercredi et Vendredi. Bureau ouvert le soir jusqu'à 9 h. P.M.

Dr Art. Fournier CHIRURGIEN-DENTISTE. MONTREAL. 1178 Saint-Denis. 136-1-M-a-Dx

NOS DENTS Sont traités, belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé). 162 rue St-Denis, Montréal.

The Arbour Hotel Company LIMITED Liqueurs et cigares de choix Repas réguliers à 35c 205-207, BROADWAY, Montréal. 187 Boulevard Saint-Laurent

A nos Abonnés d'Ottawa et Hull

Nos abonnés d'Ottawa et Hull sont priés de prendre note que M. V. A. Létourneau, Edifice Monument National, Ottawa, est présentement notre agent autorisé pour la sollicitation et la collection de nos abonnements. Par Ordre, L'ADMINISTRATION.

ON DEMANDE des jeunes garçons pour faire la vente du journal sur la rue. S'adresser le matin au chef de l'Expédition.

A VENDRE

Un "cooler" (Laurentien) en parfait ordre, à vendre, s'adresser Le "Canada", 73 rue Saint-Jacques.

Sir Lomer Gouin est de retour

Québec, 1. — Sir Lomer Gouin, le premier ministre de la province de Québec, est de retour. La vacance de quelques jours qu'il a prise lui a fait beaucoup de bien et c'est avec une joie mêlée d'une satisfaction très visible qu'il nous a déclaré que sa santé était parfaite et qu'il était heureux d'être de retour à son bureau. Occupé comme il l'était par la besogne volumineuse qui s'est accumulée durant son absence et qu'il paraissait désireux d'expédier le plus promptement possible, comme il en a toujours l'habitude, nous n'avons pas voulu nous entretenir trop longuement avec l'honorable premier ministre, bien contents que nous étions déjà d'avoir eu la faveur de quelques minutes d'entretien. Plusieurs députés et quelques délégations sont venus voir Sir Lomer durant l'avant-midi pour causer avec lui d'affaires gouvernementales.

UNE ASSEMBLEE POUR LE 69ième.

Ce soir à la salle du marché de Maisonneuve sera tenue une assemblée de recrutement en faveur du 69ième.

Les orateurs seront le lieutenant Victor Beique, le Major Bissonnette, M. Chs. Query. M. le maire Tremblay présidera. Hier, 25 recrues nouvelles ont été admises et ce soir un contingent de 50 partira pour Valcartier.

La sollicitude de Mlle Reid

Comment la directrice du Fonds Patriotique vient en aide à une dame qui avait perdu sa sacochette.

Une dame en partance pour l'Angleterre, où elle allait rejoindre son mari blessé à la guerre, a oublié, jeudi soir, sa sacochette dans une des salles de la gare Windsor. Elle n'avait pour toute fortune qu'une couple de piastres et quelques souvenirs achetés au Canada, dont deux épingles-insignes feuille d'érable.

Pour comble de malheur, ses billets de chemin de fer et de paquebot étaient dans sa sacochette. Le cas fut rapporté hier, à dix heures, à Mademoiselle Helen Reid, directrice du Fonds Patriotique, qui se mit en communication avec les bureaux de la ligne White Star.

Les employés de cette compagnie télégraphèrent immédiatement au capitaine du Cymric, navire à bord duquel la dame devait prendre passage et qui partait de New-York à midi.

On crut un instant que les officiers du département d'Immigration des Etats-Unis avaient empêché la dame d'entrer sur le territoire américain. Fausses alertes, cependant. Elle avait pu passer, grâce à une moitié du billet qu'elle avait conservé.

Le capitaine du Cymric a informé les bureaux de sa compagnie à Montréal que la dame était rendue et embarquée sur le navire au moment du départ.

Une liquidation et sommation

La firme connue sous le nom de "Chasby Manufacturers, Limited", a été mise en liquidation à la demande de la "